



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**Séance du 7 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 29/09/25

Affichage : 29/09/25

Nombre de membres

- En exercice : 19

- Procurations : 3

- Votants : 15

Etaient présents : Patrice BROUHARD ; Stéphane DELAGE ; Michel REY ; Didier DEBRIE ; Mauricette GOMEZ ; Nicole DUBUC ; Marie-Pierre BIGOT ; Béatrice PREVOST ; Ghislaine JOUANNET ; Guillaume BONDOUX ; Joël CHAGNOLEAU ; Evelyne BERUSSEAU.

Excusés : Alix SICARD a donné pouvoir à J. CHAGNOLEAU. Nathalie DEDIEU a donné pouvoir à M-P. BIGOT. Fabrice STRADY a donné pouvoir à M. BROUHARD

Absents : Emmanuelle STRADY ; Christine CHAPRON ; Alain LATREUILLE ; Laurent VICI.

Secrétaire de séance : Michel REY.

2025_10_71 Subvention au profit du projet « Sauvons le Fort Boyard »

Monsieur le Maire expose que le site du fort Boyard n'est aujourd'hui plus protégé par le dispositif de brise-lame et de port qui été progressivement détruit par l'attaque répétée des vagues au fil du temps. Cela se traduit par une forte exposition du fort aux agressions de la mer et des franchissements importants dont les eaux résiduelles qui doivent être évacuées et peuvent générer des dégâts à l'intérieur du fort. La pérennité du bâtiment est remise en cause sans intervention importante pour le protéger.

En 2022, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a voté une délibération actant le projet de sauvegarde de ce bâtiment classé au titre des Monuments Historiques depuis 1950. Les travaux qui après les phases d'études ont démarré en juillet 2025, se dérouleront sur trois années. A leur achèvement en 2028, le fort Boyard sera ouvert au grand public.

Afin de participer au financement de ce chantier, une opération de mécénat d'envergure, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, est lancée depuis décembre 2024. Des subventions sont également attendues. Compte tenu du fait que ce projet relève d'un intérêt public départemental, Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'équipement au Département de la Charente-Maritime pour les travaux de sauvetage du fort Boyard à hauteur de 100 €. Cette subvention sera versée au compte 204 dès que cette présente délibération sera exécutoire et sera amortie sur une durée de 1 année.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. REY)

ACCORDE une subvention d'investissement de 100€ au Département de la Charente-Maritime au titre de restauration du Fort Boyard.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrice BROUHARD



Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 10/10/25
et de sa publication le 10/10/25